

- 8) le lavement simple sous la surveillance d'un infirmier
- 9) les techniques pour recueillir les urines au jet en vue d'analyse chimique
- 10) le premier lever d'un malade avec l'aide d'un infirmier
- 11) la distribution des repas au malade et l'assistance lors de ces repas
- 12) la préparation et la surveillance des inhalations à l'exception des inhalations mécaniques
- 12) la pose de compresses alcoolisées
- 14) les bandages simples des membres
- 15) le transport d'un malade ne nécessitant pas de surveillance spéciale
- 16) l'assistance au malade lors de l'emploi des rayons X
- 17) l'agencement de la literie
- 17) le nettoyage et l'entretien du matériel utilisé lors des actes médicaux et paramédicaux
- 19) l'entretien sanitaire de la chambre et du lit du malade

Luxembourg, le 6 novembre 1978

Le Ministre de la Santé publique

EMILE KRIEPS